



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 AVRIL 2010

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :  
le 20 avril 2010

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 30 avril 2010

PLAN D'ACCOMPAGNEMENT COMMERCE -  
CREATION D'UNE COMMISSION DE  
REGLEMENT AMIABLE POUR LES TRAVAUX  
DE L'AVENUE DES MARTYRS DE LA  
RESISTANCE

Accusé de réception de la préfecture en date du  
mercredi 16 juin 2010

**Présidente :**

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

**Présents :**

***Adjoints :***

M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

***Conseillers :***

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD -

**Secrétaire de séance :** M. Aurélien MANSART -

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Pascal DUFORESTEL donne pouvoir à Geneviève GAILLARD - Gérard ZABATTA donne pouvoir à Nicole IZORE - Guillaume JUIN donne pouvoir à Alain BAUDIN - Elsie COLAS donne pouvoir à Sylvette RIMBAUD -

**DIRECTION GENERALE**

**PLAN D'ACCOMPAGNEMENT COMMERCE - CREATION D'UNE  
COMMISSION DE REGLEMENT AMIABLE POUR LES TRAVAUX DE  
L'AVENUE DES MARTYRS DE LA RESISTANCE**

Monsieur Jean-Claude SUREAU Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

La Ville de Niort réalise actuellement des travaux d'aménagement et d'embellissement sur l'Avenue des Martyrs de la Résistance, dans le cadre d'une opération de rénovation du centre ville.

Malgré un important dispositif d'accompagnement du commerce de centre ville durant ces travaux, il n'est pas exclu que des difficultés apparaissent durant cette période, que les commerces riverains fassent l'objet de circonstances rendant délicat l'exercice de leur activité.

A cette fin et de manière préventive, il est proposé au Conseil municipal de créer une Commission de Règlement Amiable. Cet organe sera saisi lorsque tel ou tel commerce de centre ville considèrera avoir subi des préjudices directement liés aux travaux en cours.

Afin de conserver la plus large indépendance à cette Commission, il est proposé de prendre l'attache de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Poitiers qui en assurerait la présidence.

La commission aurait comme mission : l'instruction des dossiers d'établissement de préjudice, ainsi que l'établissement d'une proposition d'indemnisation auprès du Conseil municipal de la Ville de Niort, le cas échéant.

Par analogie à des expériences de travaux urbains d'envergure, ce montage constitue une situation transitoire et préalable à un contentieux. Il facilite l'établissement d'un accord amiable entre les parties, permet de proposer une juste indemnisation auprès du Conseil municipal lorsque cela devient nécessaire. Il met fin à des poursuites potentielles et ultérieures auprès des juridictions compétentes, en premier lieu auprès du Tribunal Administratif.

Dans cette logique il convient de solliciter par courrier les instances suivantes : Le Tribunal Administratif, La Préfecture des Deux-Sèvres, La Trésorerie Générale, La Chambre de Commerce et d'Industrie des Deux-Sèvres, et La Chambre de Métiers, afin de trouver avec ces partenaires représentatifs, l'organisation de cette Commission, le choix de ses membres et d'arrêter la liste et le nombre de ses représentants.

Un périmètre de travaux a été dressé, il détermine et limite le champ d'application de cette procédure de Règlement Amiable, l'espace concerné auquel doit obligatoirement appartenir le commerce demandeur.

- Il appartiendrait à la Commission dès sa constitution, d'arrêter les modalités d'instruction des dossiers de préjudice, de déterminer une date de première recevabilité de ces dossiers.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Accepter la création d'une Commission de Règlement Amiable afin de régler en premier et dernier recours les litiges liés au travaux de l'Avenue des martyrs de la Résistance,

- Confier, à Madame le Maire ou à l'Adjoint délégué, le soin de prendre l'attache des instances concernées, afin de les associer à cette Commission et de la faire valider par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Poitiers,
- Arrêter le périmètre des travaux et le rôle de la Commission, au strict périmètre présenté et annexé à la présente délibération.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjoint délégué

**Signé**

**Jean-Claude SUREAU**